

# Actions de l'inspection Mi 2020 - nov 2021

**CSS Adisseo – Commentry  
18 novembre 2021**



# Présentation des actions

- Inspection risque chronique (air et fluides frigorigènes) le 16 juillet 2021
- Inspection risque chronique (suites inspections précédentes et eau) le 29 janvier 2021
- Inspection Équipements sous pression (ESP) le 17 mars 2021
- Inspection risque accidentel le 1<sup>er</sup> juin 2021
- Inspection suite à incident Odeurs du 01/09/2021 (le 03 septembre 2021)
  
- Autres actions d'actualité de la DREAL (réalisation d'un nouvel arrêté autoportant et de 3 autres arrêtés)

# Inspections risque chronique - Fluides frigorigènes

- Suite à l'action départementale sur les **fluides frigorigènes** (2018)
- **Manque d'efficacité sur le système de détection de fuite de gaz**  
=> difficultés pour trouver un système adapté – renforcement des rondes et contrôles – amélioration des volumes de fuites en 2019 (d'une moyenne de 300kg/an à 100 kg/an en 2019)
- **Solution trouvée en juin 2021** : ADISSEO avait prévu une mise en place partielle des systèmes fin 2022 => **sur demande de l'inspection, la mise en place sera réalisée sur les 2 bâtiments concernés (1 au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et le 2ème fin 2022 après une étude complémentaire)**

# Inspections risque chronique - air

- **TTO (traitement thermique par oxydation) non conformité sur le paramètre « acide chlorhydrique » depuis 2016 (jusqu'à 50 mg/Nm<sup>3</sup> pour une VLE de 10 mg/Nm<sup>3</sup>) :**
  - De nombreuses modifications réalisées en 2018, 2019 et 2020 : deux contrôles en 2020 par deux organismes différentes : retour à la conformité
- **Retard sur le contrôle réglementaire des dépoussiéreurs :** contrôles réalisés depuis => rejets conformes
- Quelques autres points d'amélioration qui ont été levés depuis (transmission de tous les rapports de contrôle, traçage du contrôle des paramètres permettant de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs, déclaration des bilans de métaux émis à l'atmosphère)

# Inspections risque chronique- Eau

- **Surveillance des travaux de la nouvelle station d'épuration** (contrôle inopiné en octobre des rejets) : basculement total fin octobre 2021 => conformité des rejets notamment de DCO à surveiller afin de déterminer si un traitement complémentaire est nécessaire
- **Plan d'utilisation rationnelle de l'eau** complété en 2020 suite à la demande de l'administration : baisse de 25 % des consommations d'eau du site depuis 2015
- **Entretien des réseaux d'eaux** : les canalisations les plus sollicitées ont été inspectées/ des actions de réparations engagées/ l'exploitant a défini un plan de contrôle pluriannuel.

# Inspections suite incident odeurs

- **Information de l'inspection le 01/09/2021** matin puis divers échanges téléphoniques dans la journée
- Inspection le 03/09/2021 :
  - => Une dérive des effluents émis dans les ateliers ne respectant pas le domaine de traitement garanti de la station + une station en cours de déploiement ont entraîné un dysfonctionnement du traitement biologique
  - => des actions ont été mises en place rapidement après plaintes de riverains (pulvérisation de neutralisation, constitution d'une cellule de crise, augmentation de l'aération de la station de traitement, mesures de polluants par les pompiers)
  - => un impact sur les rejets aqueux est visible sur les jours suivants l'incident : azote (NTK), charge organique (DCO) et chlorures (Cl<sup>-</sup>). Concernant les riverains, les analyses réalisées par les pompiers montrent qu'aucune émission notable n'avait été mesurée en dehors du site (H<sub>2</sub>S).

# Inspection «risques accidentels»

- Thèmes principaux :
  - Discussion de certaines prescriptions du projet d'arrêté préfectoral
  - Suites de l'inspection du 17 juin 2020 (post-Lubrizol)
    - pour l'obtention, à tout instant, d'un état des stocks complet et facilement exploitable
    - pour la révision du manuel QHSE prévue pour fin 2021
    - suite aux remarques sur les lieux et quantités de déchets
  - gestion de certaines mesures de maîtrise des risques (MMR)
    - un réponse est encore attendue et une mesure posant problème est supprimée avec le projet JAVA – bonne gestion globale de la thématique
  - canalisations en mauvais état visuel : les réponses données sur leur danger potentiel sont correctes mais attention au risque de ne pas voir le mauvais état de canalisations avec potentiel de danger élevé ( importance majeure du bon suivi en service ce qui nécessite des moyens humains suffisants)

# Inspection ESP

- Présence d'un Service d'Inspection Reconnu (SIR) pour le suivi en exploitation des Équipements Sous Pression jusqu'au 1/11/2021( 3 inspecteurs ) puis
- Passage à un Service Inspection (2 inspecteurs) avec activité plus restreinte ( transfert du suivi d'équipements ( ascenseurs, appareils de levage, ...) à d'autres services) et réduction du nombre d'équipements suivis comme des ESP – service rattaché au Service QHSEI
  - *Inspection du 17 mars 2021 – Équipements sous pression*
  - 2 constats et 2 points de vigilance

Bonnes réponses d'ADISSEO : tous soldés

Une inspection programmée avant fin 2021, notamment pour examiner l'adéquation de la nouvelle organisation et du respect du régime général de la réglementation des ESP suite à l'arrêt de la reconnaissance du Service Inspection du site

# Autres actions de l'inspection

- Février 2021: arrêté encadrant la **cessation d'activité des bioles**
- Avril 2021 : Prescriptions complémentaires **gestion situations accidentelles** (gestion d'émissions odorantes et mesures)
- Juillet 2021 : **Refonte de l'arrêté préfectoral régissant le site** : travail intégrant plusieurs dossiers de 2018 à 2021 :
  - => dossier de réexamen IED (nouvelles valeurs de rejets eau/air, nouvelle station de traitement des eaux)
  - => rapport de base (surveillance des sols et eaux souterraines)
  - => projet JAVA (remplacement du chlore par eau de javel)
  - => prescriptions en cas de pic de pollution atmosphérique
  - => autres mises à jour, réduction consommation d'eau (-20% par rapport à l'ancien arrêté), garanties financières, actualisation étude sanitaire (à remettre en 2023)
- Octobre 2021 : Encadrement de la **remise en état des lagunes** (stockage des anciennes boues déshydratées sur site)

# Focus post-lubrizol

- De nombreuses actions ont été mis en place par le ministère suite à l'incendie de Lubrizol, avec une action de l'inspection comme par exemple :
  - les contrôles sur la disponibilité immédiate de l'état des stocks,
  - des inspections « 100 m SEVESO » afin de faire un état des sites non connus ou à déclarations susceptibles d'avoir un effet domino sur le site SEVESO,
  - plus de présence terrain des inspecteurs ICPE

mais également des exercices POI hors heures ouvrées, l'évolution de textes réglementaires (stockage de liquides inflammables, entrepôts)...

# Conclusion

- Bonne maîtrise des risques accidentels et chroniques sur le site
  - ➔ **Sur 2020 et 2021, pas d'accident industriel notable hormis l'incident sur les odeurs**
- Vigilance à avoir dans le futur sur le vieillissement de certaines installations et donc à garantir la suffisance des moyens humains en nombre et en compétence
- Suppression du chlore pour la vitamine A supprime un risque très important.
- Une avancée majeure sur le thème des risques chroniques avec la nouvelle station d'épuration.
- Des efforts à poursuivre sur l'amélioration du bruit et des odeurs (à étudier suite au fonctionnement pérenne de la nouvelle station) et des rejets dans l'air (dont la prévention des fuites de fluides frigorigènes). Une réflexion sur la gestion de l'énergie est en cours (réseau de chaleur ? Remplacement d'une chaudière/turbine?). Possibilité stockage d'eau de pluie dans les lagunes ?

# Merci de votre attention



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)